



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-763

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris

75-2025-12-19-00001 - Arrêté n°2025-128 autorisant le changement de fenêtre et le ravalement d'une construction - déposée par le Carré des Champs-Élysées - Pavillon Ledoyen - avenue Dutuit - Site classé partie des Champs-Élysées - 8ème arrondissement de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2025-12-12-00013 - Arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2025 portant désignation des membres de la commission de médiation «Droit au logement opposable/ Droit à l'hébergement opposable » de Paris (9 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2025-12-18-00005 - Arrêté 2025P16541 du 18 décembre 2025 relatif à la commission départementale de sécurité **??** des transports de fonds de Paris (3 pages)

Page 16

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

75-2025-12-19-00001

Arrêté n°2025-128 autorisant le changement de
fenêtre et le ravalement d'une construction -
déposée par le Carré des Champs-Élysées -
Pavillon Ledoyen - avenue Dutuit - Site classé
partie des Champs-Élysées - 8ème
arrondissement de Paris

**PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

ARRÊTÉ N° 2025 - 128

**Portant approbation à la déclaration préalable de travaux N° 075 108 25 V0395,
déposée par le Carré des Champs-Élysées – Pavillon Ledoyen représenté par M. Teddy Gillot
visant des travaux de changement de fenêtre et de ravalement d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol
sis avenue Dutuit (à proximité du N°8) situés dans le site classé partie des Champs-Élysées
avec Cours de la Reine dans le 8^{ème} arrondissement de Paris**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 341-7 et L. 341-10 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 421-7 à R. 421-12 ;

Vu l'arrêté n°2025-084 – 75-2025-10-13-00042 du 13/10/2025 de Monsieur Edward de Lumley, Directeur Régional des Affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC), portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Masviel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris, en matière d'espaces protégés, articles R.341-10 et 11 du code de l'environnement ;

Vu la déclaration préalable de travaux (DP) N° 075 108 25 V0395, déposée par le Carré des Champs-Élysées – Pavillon Ledoyen représenté par M. Teddy Gillot, visant des travaux de changement de fenêtre et de ravalement d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol ; sis avenue Dutuit (à proximité du N°8) situés dans le site classé partie des Champs-Élysées avec Cours de la Reine dans le 8^{ème} arrondissement de Paris;

Vu la transmission de la DP N° 075 108 25 V0395, visant des travaux de changement de fenêtre et de ravalement d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol; sis avenue Dutuit (à proximité du N°8) situés dans le site classé partie des Champs-Élysées avec Cours de la Reine le 8^{ème} arrondissement de Paris par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris en date du 09/12/2025;

Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 15/12/2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les travaux liés à la DP N° 075 108 25 V0395, déposée par le Carré des Champs-Élysées – Pavillon Ledoyen représenté par M. Teddy Gillot, visant des travaux de changement de fenêtre et de ravalement d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol ; sis avenue Dutuit (à proximité du N°8), situés dans le site classé partie des Champs-Élysées avec Cours de la Reine dans le 8^{ème} arrondissement de Paris sont autorisés.

ARTICLE 2 : Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île de France et le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 19 décembre 2025

Pour le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
et par subdélégation,
le Chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de Paris

Signé

Frédéric MASVIEL

Informations importantes

- Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc...)
- L'autorisation est sous réserve de l'obtention de l'accord du propriétaire de l'immeuble.
- **Recours :** le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2025-12-12-00013

Arrêté du 12 décembre 2025 modifiant l'arrêté
du 8 septembre 2025 portant désignation des
membres de la commission de médiation «Droit
au logement opposable/ Droit à l'hébergement
opposable » de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ DU 12 DECEMBRE 2025 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 SEPTEMBRE 2025
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION
« DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE/ DROIT A L'HEBERGEMENT OPPOSABLE » DE
PARIS**

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,
Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13 ;

Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2024 de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2024 sus-visé ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2025, modifiant l'arrêté du 9 avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025, modifiant l'arrêté du 24 juillet 2025.

Sur proposition de la préfète, directrice de Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfète de Paris,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

1) Collège des services déconcentrés de l'État :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Stéphane HERING	Préfecture de Police de Paris
Marthe POMMIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Laurent TRIPPIER	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

Rémy HOUTART	Préfecture de Police de Paris
Lamya BOUDOUAYA	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Farida BENANOUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Tania ABENON	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilhème GRIMALDI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Ilyas ADELINÉ	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France –

	Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Sandrine COLLOT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Sylvie NONONE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Delphine BIERGE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Loubna RABAI	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Amazigh TITAH	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Meddy KACY	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Mickaël BONNIE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Djamila HURAUULT	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)
Lucas FORTUNE	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75)

2) Collège des collectivités territoriales :

Membres titulaires :

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

Jacques BAUDRIER	Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti
Barbara GOMES	Conseillère déléguée en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires, auprès de l'adjoint à la

	Maire chargé du logement et de la transition écologique du bâti
Camille NAGET	Conseillère de Paris, conseillère du 19 ^e arrondissement

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

Anne GIRON	Direction des solidarités (DSOL)
Myriame ADLER	Direction des solidarités (DSOL)
Marianne HAMEL	Direction des solidarités (DSOL)
Astrid BERTE	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle POULAIN	Direction des solidarités (DSOL)
Catherine NORMANT	Direction des solidarités (DSOL)
Christlaine SERMANSON	Direction des solidarités (DSOL)
Julien SCHIFRES	Direction des solidarités (DSOL)
Christelle VERINES-GRIL	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Nora HARROUDJ	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Anne-Laure SABATIER	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Vana CHEA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Julie ROBILLIARD	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Simon YASUDA	Direction du logement et de l'habitat (DLH)
Céline PATTIN	Direction du logement et de l'habitat (DLH)

3) Collège des bailleurs et autres organismes :

Membres titulaires :

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Céline MUSEUX	Elogie-Siemp
---------------	--------------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise

d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Valérie HALABI	SOLIHA
----------------	--------

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Juliette VENTURA	France Terre D'Asile (FTDA)
------------------	-----------------------------

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

Florian MAILLEBUAU	Paris Habitat
Sophie ZEGHLACHE	Paris Habitat
Christophe ETRONNIER	RATP Habitat
Virginie BLIN-DENIS	RIVP
Cynthia DEMAS	RIVP
Cécilia OLLIVIER	RIVP
Florelle HUET	RIVP
Alexis GOURSOLAS	RIVP
Malika GUILLERM	Habitat Social Français (HSF)
Pierrick BOUTELEUX	ICF La sablière

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

Sabrina JABOT	SOLIHA
Halima MELLALI	SOLIHA

- Est nommé membre suppléant au sein de la COMED de Paris en tant que représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

François PARRA	France Terre D'Asile (FTDA)
----------------	-----------------------------

4) 1er collège des associations :

Membres titulaires :

- Est nommé membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentant d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Frédéric LEFEVRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
------------------	---

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Khadija JAF JAF	Les Enfants du Canal
Myriam MIGNARD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Membres suppléants :

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

Annie SZUFA	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)
Christiane PIERRE	Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris (AFOC 75)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Jorge GATO CANDEIAS	Les Enfants du Canal
Niakale DEMBELE	Les Enfants du Canal
Sylvain LE MAY	Les Enfants du Canal
Clémentine DUBIN	Les Enfants du Canal
Réola VALENTINI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

Camille MILLOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Quentin FRANCES	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Linda HADDAD	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Yoann JADOT	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Adelaïde BOUDJOM	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Lauriane URANIE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Sara JNATI	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Naomi BOSSE	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Ingrid GALLON	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
Stécy DAQUIN	Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)

5) 2ème collège des associations :

Membres titulaires :

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Isabelle MEDOU-MARERE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Vanessa LEFEVRE	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Marie-Lucine MOUSSOUA	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
-----------------------	---

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

Floriane CHOLET	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Charline THIENNARD	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)

Nora MOKE-MASHI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Alexandra CASTOR	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Mélanie LEPAGE	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Armelle LAROSE KASLI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Fatoumata SILLA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Sandrine DREFEL	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Nouridini BIAWO	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Morad RAY	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Rokhaya BA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Néville RIGAUX	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Amadou DJIMERA	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Abdelaziz NIATI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma DESLANDES	Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF)
Emma RIOUX	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Odile PECOUT	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Mirvat ABD EL GHANI	Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que

représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

Ndiaga NIANG	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Nadine MILOKO	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)
Papa Laye NDIAYE	Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA)

MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE :

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO75) peut assister à la commission à titre consultatif.

Article 2 : Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Article 5 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfète de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 12 décembre 2025

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Préfecture de Police

75-2025-12-18-00005

Arrêté 2025P16541 du 18 décembre 2025 relatif à
la commission départementale de sécurité
des transports de fonds de Paris

**Arrêté n°2025P16541
du 18 décembre 2025
relatif à la commission départementale de sécurité
des transports de fonds de Paris**

Le Préfet de Police,

VU le code de la sécurité intérieure, livre VI, titre 1^{er} et notamment son article D. 613-87 ;

VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2025-01617 du 28 novembre 2025 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des usagers et des polices administratives et des services qui lui sont rattachés ;

VU les propositions :

- le 21 février 2025, de deux représentants des établissements de crédit par l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement « AFECEI » ;
- les 15 et 16 octobre 2025, de deux représentants des entreprises de transports de fonds par les organisations professionnelles de la Fédération des Entreprises de la Sécurité Fiduciaire « FEDESFI » et de l'Union des Entreprises de Sécurité Privée « USP VALEURS » ;
- les 15 octobre et 4 novembre 2025, de deux représentants des convoyeurs de fonds par les organisations syndicales Confédération Française Démocratique du Travail « CFDT » et Force Ouvrière « FO » ;
- les 18 novembre et 11 décembre 2025, de deux représentants des établissements commerciaux de grande surface par l'association Performance, Investissement, Fiabilité, Economie, maintenance « PERIFEM » ;
- le 3 novembre 2025, d'un représentant des professions de la bijouterie par l'organisation professionnelle Union de la Bijouterie Horlogerie « UBH » ;

VU les délibérations du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023, désignant M. Nicolas NORDMAN et Mme Lamia EL AARAJE, pour représenter le département de Paris à la commission départementale de sécurité des transports de fonds de Paris ;

SUR proposition de la directrice des usagers et des polices administratives,

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

La commission départementale de sécurité des transports de fonds de Paris, présidée par le Préfet de Police ou son représentant, est composée des membres suivants :

- Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation ou son représentant ;
- Madame la Directrice des Usagers et des Polices Administratives ou son représentant ;
- Monsieur le Commandant de la Région de Gendarmerie d'Île-de-France ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité de la Banque de France ou son représentant.

En qualité de membres désignés par la Maire de Paris, représentant le Conseil de Paris :

- M. Nicolas NORDMAN;
- Mme Lamia EL AARAJE.

En qualité de membres désignés par le Préfet de Police :

- Représentant les établissements de crédits :
 - M. Alain MAUDUIT ;
 - M. Jérémy MEGHARI ou son suppléant, M. Roman COLOMBIER.
- Représentant les établissements commerciaux de grande surface :
 - M. Christophe DELILLE ;
 - M. Franck CHARTON.

- Représentant les professions de la bijouterie :
 - Mme Sandrine MARCOT.
- Représentant les entreprises de transports de fonds :
 - M. Herman DIETLIN ou son suppléant, M. Christophe CHARLES-HENRIETTE ;
 - M. Cédric MOYAT ou son suppléant, M. Christophe LESAGE.
- Représentant les convoyeurs de fonds :
 - M. Fabrice HUGUE ;
 - M. Stéphane GAUTHIER.

Article 2 :

Peuvent siéger également à la commission en raison de leurs attributions spécifiques :

- Monsieur le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de l'Urbanisme de la Mairie de Paris ou son représentant.

Article 3 :

Les membres de la commission départementale de sécurité des transports de fonds de Paris sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelables.

Article 4 :

La Direction des usagers et des polices administratives assure le secrétariat de la commission.

Article 5 :

L'arrêté n°2023P19350 du 21 septembre 2023 relatif à la commission départementale de sécurité des transports de fonds de Paris est abrogé.

Article 6 :

La directrice des usagers et des polices administratives est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police.

Pour le préfet de police et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur des
déplacements et de l'espace public

signé : Emmanuelle FRESNAY